

FIBRIN 23 D

Micro-fibre synthétique

DESRIPTIF

FIBRIN 23D est une fibre synthétique monofilamentaire crêpée en surface. Son adhérence à la pâte de ciment est bonne et permet d'obtenir une très bonne résistance à l'arrachement. FIBRIN 23D se disperse très rapidement et se répartit uniformément dans le volume de béton. FIBRIN 23D s'oppose à la fissuration de retrait grâce à sa résistance à la traction, ralentit le ressuage, réduit la perméabilité et évite les épaufrures au décoffrage.

FIBRIN 23D améliore la résistance des ouvrages à l'abrasion, aux chocs (surface, joints et arêtes), aux cycles gel-dégel et leur durabilité en milieu agressif (industrie chimique, bâtiment...). FIBRIN 23D ne constitue pas un renforcement structurel du béton.

DOMAINES D'APPLICATION

- Bétons désactivés
- Bétons pompés
- Tous types de ciments
- Sols industriels
- Chapes ciment
- Préfabrication
- Béton projeté
- Enduits
- Cuves
- Réservoirs
- Dallages

INFORMATIONS INDICATIVES

Nature du produit	solide
Couleur	Blanc
Densité (20°C)	0,910 ± 0,000
Longueur des fibres	12 mm
Diamètre nominal	18 µm
Résistance à la traction	557 MPa
Point de fusion	160 °C
Résistance chimique	Forte

INFORMATIONS NORMATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- Ce produit satisfait aux exigences réglementaires du marquage CE. La déclaration correspondante est disponible sur notre site Internet.

MODE D'EMPLOI

- Ce produit s'incorpore au béton à n'importe quelle phase du processus de malaxage, sans avoir à modifier les temps de malaxage, ni la quantité initialement prévue d'eau de gâchage.
- Il peut être ajouté directement dans les camions toupies moyennant un malaxage rapide de 5 minutes à compter de leur introduction.
- Ce produit est compatible avec tout adjuvant CHRYSO®.

Dosage :

1 sachet-dose par m³ de béton à fibrer. Cela représente environ 180 millions de fibres/m³ pour une dose de 600 g et environ 273 millions de fibres/m³ pour une dose de 910 g.

Disponible en :

carton de 14 doses de 910 g / 42 cartons par palette (soit 588 doses par palette)

carton de 18 doses de 600 g / 40 cartons par palette (soit 720 doses par palette)

carton de 30 doses de 600 g / 30 cartons par palette (soit 900 doses par palette)

SÉCURITÉ

Avant toute utilisation, consulter la fiche de données de sécurité.